

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DU C.C.A.S

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la tenue d'un débat d'orientations budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, et leurs établissements publics administratifs. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote de budget et doit faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil d'Administration.

OBJECTIF DU RAPPORT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre à chacun des membres du CCAS d'échanger et de donner son avis non seulement sur le bilan de l'année écoulée, mais également sur les projets pour l'année à venir, en l'occurrence 2022.

RAPPEL DES MISSIONS DU CCAS

Le centre communal d'action social est un établissement public administratif. Son organisation, son fonctionnement et ses compétences sont régis par le Code de la famille et de l'action sociale.

Le champ de compétences du CCAS répond à trois principes :

- Intervention dans le domaine de l'action sociale
- Aide réservée aux habitants de la commune
- Attribution des aides de manière indifférenciée.

Le CCAS met en œuvre la politique sociale décidée par les élus locaux, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations).

A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aides et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficultés, lutte contre l'exclusion.

RESULTATS BUDGETAIRE 2021

Les résultats de l'exercice 2021 se soldent par un excédent de fonctionnement de 18 208,58€ et un excédent d'investissement de 15 350,25€ compte tenu des restes à réaliser.

Les résultats excédentaires feront l'objet d'une reprise par anticipation au budget primitif 2022.

Pour mémoire, le budget 2021 en fonctionnement était de 173 396,97 €, le taux de réalisation des dépenses atteint 88,80%. En 2020 le taux atteignait 78,78%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
CHAP.	LIBELLE	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA Provisoire 2021	ECART 2021/2020 (en C)	ECART 2021/2020 (en %)	ECART CA 2021/2019 %	Taux de réalisation
011	CHARGE A CARACTERE GENERAL	16 984,00	17 953,96	33 800,00	25 603,41	7 649,45	42,61%	50,75%	75,75%
012	CHARGES DE PERSONNEL	88 536,00	91 375,88	82 000,00	81 552,94	-9 822,94	-10,75%	-7,89%	99,45%
013	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNELLE (recette)	11 623,23	12 563,32		11 627,31	-936,01	-7,45%	0,04%	
MASSE SALARIALE NETTE		76 912,77	78 812,56		69 925,63	-8 886,93	-11,28%	-9,08%	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 984,00	36 248,14	54 800,00	45 353,15	9 105,01	25,12%	16,34%	82,76%
22	DEPENSES IMPREVUES			1 337,97					
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		144 504,00	145 577,98	171 937,97	152 509,50	6 931,52	4,76%	5,54%	88,70%
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 521,00	954,00	1 459,00	1 459,00	505,00	52,94%	-4,08%	100,00%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT		146 025,00	146 531,98	173 396,97	153 968,50	7 436,52	5,08%	5,44%	88,80%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
CHAP.	LIBELLE	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	ECART 2021/2020 (en C)	ECART 2021/2020 (en %)	ECART CA 2021/2019 %	Taux de réalisation
013	ATTENUATIONS DE CHARGE	11 623,23	12 563,32		11 627,31	-936,01	-7,45%	0,04%	
70	PRODUITS SERVICE, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	1 416,67	3 983,68	7 500,00	7 601,33	3 617,65	90,81%	436,56%	101,35%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	140 825,00	140 650,00	112 650,00	93 625,00	-47 025,00	-33,43%	-33,52%	83,11%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,67	0,13			-0,13	-100,00%		
77	PRODUITS EXEPTIONNELS	185,00	4 153,62		6 076,47	1 922,85	46,29%	3184,58%	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		154 050,57	161 350,75	120 150,00	118 930,11	-42 420,64	-26,29%	-22,80%	
002	REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	30 402,61	38 428,20	53 246,97	53 246,97	14 818,77	38,56%	75,14%	100,00%
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT		184 453,18	199 778,95	173 396,97	172 177,08	-27 601,87	-13,82%	-6,66%	99,30%

Nous pouvons constater une progression constante des dépenses de fonctionnement par rapport à 2019 de + 5.44 %, et de 5.08 % par rapport à 2020. En effet, ce sont les charges à caractère général qui ont évolué en 2021 de + 42.61 en raison du transfert au budget des cérémonies de fin d'année en faveur de nos aînés à hauteur de 16 000 € de la commune au C.C.A.S. En raison de la crise sanitaire, seule la distribution des colis a pu être maintenue au titre des cérémonies de fin d'année.

Ainsi, nous avons délivré 580 colis dont 238 pour les couples et 342 pour les personnes seules pour un montant total de 9 252 €.

En 2020, étaient distribués 605 colis dont 249 couples et 356 simples.

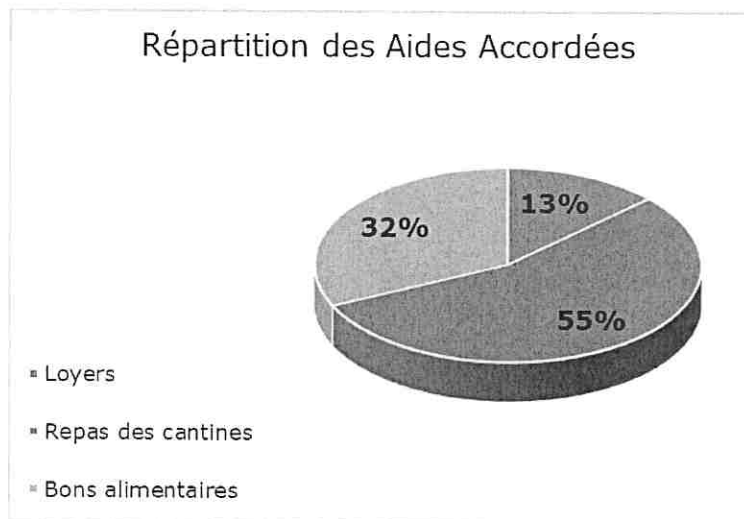
S'agissant des charges de personnel, et suite à la mutation d'une personne dans la commune, il est constaté une baisse de 10 %.

Enfin, concernant les autres charges de gestion courante, elles comprennent les aides attribuées dans le cadre de la prise en charges des loyers, de la restauration scolaire et les bons alimentaires, ainsi que les subventions aux associations.

LES AIDES ACCORDEES EN 2021

Le C.C.A.S, après instruction des dossiers, a accordé un montant de 16 353,15 € d'aides facultatives qui se résument comme suit :

- Les aides aux loyers pour un montant de 2 109 € pour 7 familles et 1 mois de loyer par famille. (10 demandes dont 3 rejetées pour dossier incomplet et quotient familial supérieur)
- Les aides à la restauration scolaire en ½ gratuité pour un montant de 8 994,15 € représentant 5 455 repas soit une moyenne de 45 enfants par période de facturation (janvier/février = 45 enfants, mars/avril = 44 enfants, mai/juin = 46 enfants, septembre/octobre = 42 enfants, novembre/décembre = 47 enfants).
- La distribution de 150 bons alimentaires d'une valeur de 35 €.



Concernant les associations, le C.C.A.S a versé 29 000 € de subventions (soit + 11%) réparties comme suit :

- LA CROIX ROUGE : 1 500 €
- LA CRECHE LOU PICHOUN : 25 000 €
- LE SECOURS CATHOLIQUE : 2 500 €

En complément de la présentation du compte administratif provisoire, le bilan d'activité 2021 du CCAS est ci-après détaillé :

- 1 562 personnes ont été accueillies par le CCAS ;
- 2 579 appels téléphoniques
- 334 demandes par mails.

Dans ce contexte le CCAS a instruit :

- 182 dossiers de renouvellement de demande de logements sociaux, 101 nouvelles inscriptions, et 75 attributions (dont 48 logements attribués à des Beaussetans)
- 1 dossier de demande de RSA (désormais effectué sur internet)
- 126 dossiers de demande d'APA (Allocation personnalisée d'autonomie)
- 35 dossiers de demande MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- 34 dossiers d'aide sociale (Placement en maison de retraite, en institut médico éducatif, et obligation alimentaire).
- 1 dossier ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées)

Autres activités du C.C.A.S :

- Distribution de 80 packs d'eau livrés aux personnes vulnérables (plan canicule).
- Suivi de 25 personnes à domicile dans le cadre du plan canicule,
- 50 sachets de chocolats de Noël offerts aux enfants défavorisés (Secours Catholique et Croix Rouge),
- 100 ballotins de chocolats offerts aux résidents de la Maison de Retraite Manon des Sources
- Et 906 invitations envoyées à nos aînés,

Cette année, environ 120 personnes s'approvisionnent à la banque alimentaire du Beausset.

LES OBJECTIFS 2022 :

La structure France Services Haut Pays Sud Sainte Baume est désormais pleinement opérationnelle. Au regard de cette première période de fonctionnements, nous observons une hausse constante de la fréquentation.

Ce regroupement des services publics en un lieu propose un accompagnement aux démarches administratives pour lutter contre l'errance administrative et favoriser l'accès aux droits des administrés.

Considérant la forte connexion de ses missions et de celles du C.C.A.S, il nous semble cohérent de transférer les frais de fonctionnement de la structure « France Service » du budget communal au C.C.A.S. L'évolution globale des dépenses de fonctionnement est estimée à + 3.44 %.

Le transfert de Maison France Service impactera de manière modérée les charges de personnel, en raison du départ d'un agent titulaire au 1^{er} février 2022.

Ainsi les agents de Maison France Service seront mutés au C.C.A.S soit :

- Un agent titulaire au 1^{er} mars 2022 ;
- Un agent en contrat au 1^{er} septembre 2022.

Au-delà de ce transfert, il est aussi prévu de renforcer le C.C.A.S dans le cadre de ses missions obligatoires. Pour cela un agent saisonnier sera recruté pour la période estivale de 2 mois.

Enfin un contrat en alternance sera pourvu au 1^{er} septembre 2022.

Il sera proposé le renouvellement de la convention d'Aide aux Victimes d'Infraction du Var pour assurer une permanence par mois au Pôle St Exupéry.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 24/03/2022



ID : 083-268301009-20220316-2022_03_16_2-DE

Sera maintenue la distribution des colis en fin d'année pour les dansants se tiendront au cours de l'année.

S'agissant des aides attribuées pour les loyers et la restauration scolaire, il sera proposé un barème basé sur le quotient familial.

Au regard de la conjoncture et de l'augmentation du coût de la vie, il est proposé de réévaluer le montant de l'aide de 35 € à 50 € (soit +43%). Pour plus de commodités il est envisagé de fixer la valeur faciale des chèques service à 10 euros

Le soutien aux associations à vocation sociale et familiale sera maintenu.

Pour soutenir les aidants des personnes atteintes d'Alzheimer, une permanence devrait être instituée en 2022. La mise à disposition des locaux fera l'objet d'une convention entre la Commune et l'Association France Alzheimer.

Un service de navette sera étudié au cours de l'année 2022.

L'équilibre de ces dépenses sera assuré, en recettes, par la subvention communale qui devrait évoluer de près de 37 % et la reprise de l'excédent de l'exercice 2021.

S'agissant de la section d'investissement, l'excédent 2021 reporté au BP 2022 de 16 538 € permettra de prévoir de nouveaux achats informatique, matériel ou mobilier.

Le conseil d'administration est appelé à débattre de ces orientations.

